Japy Tech
Société par actions simplifiée
au capital de 6 654 027 euros
Siège social : Route de Gray
21850, SAINT APOLLINAIRE
RCS DIJON 380 002 360

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024

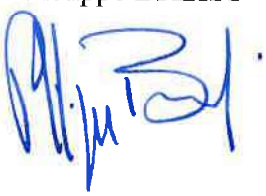
DEUXIEME DECISION *(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024)*

Sur proposition de la Présidente, l'Associée Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice au 31 décembre 2024 d'un montant de 257 823,66 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	257 823,66 euros
En totalité au compte report à nouveau	257 823,66 euros

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Associée Unique prend acte du fait qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices clos.

Certifié conforme par la Présidente
Pour la société SAINTAPO
Monsieur Philippe BREISS



Le 24 juin 2025
Certifié conforme

Exprimé en €

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2024	31/12/2023
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement	967 334	53 306	914 028	411 223
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial	293 795	293 795		
Autres immobilisations incorporelles	402 818	365 769	37 049	67 221
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	107 204		107 204	107 204
Constructions	243 230	28 842	214 388	182 555
Installations techniques, matériel, outillage	10 805 386	9 630 517	1 174 869	1 198 770
Autres immobilisations corporelles	817 949	745 560	72 389	66 465
Immobilisations en cours	37 226		37 226	40 000
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 468 226		1 468 226	1 431 314
ACTIF IMMOBILISE	**15 143 168**	**11 117 789**	**4 025 378**	**3 504 752**
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements	3 637 348	627 091	3 010 257	2 791 451
En-cours de production de biens	686 032		686 032	919 067
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	2 018 071	316 991	1 701 079	1 246 146
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	71 801		71 801	169 392
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	162 612		162 612	427 769
Autres créances	558 271		558 271	758 109
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)				
Disponibilités	2 360 501		2 360 501	1 033 463
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	151 190		151 190	243 298
ACTIF CIRCULANT	**9 645 826**	**944 082**	**8 701 744**	**7 588 696**
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	**24 788 994**	**12 061 872**	**12 727 122**	**11 093 447**

Rubriques			31/12/2024	31/12/2023
Capital social ou individuel	(dont versé :	6 654 027)	6 654 027	6 654 027
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Ecarts de réévaluation	(dont écart d'équivalence :	)		
Réserve légale			332 325	332 325
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours		)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes		)		
Report à nouveau			-1 519 632	-1 169 700
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			257 824	-349 932
Subventions d'investissement			50 337	54 310
Provisions réglementées				
CAPITAUX PROPRES			**5 774 880**	**5 521 030**
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
AUTRES FONDS PROPRES				
Provisions pour risques			217 995	153 797
Provisions pour charges				
PROVISIONS			**217 995**	**153 797**
DETTES FINANCIERES				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			1 689 455	1 074 527
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs		)	660 375	593 375
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			267 281	127 084
DETTES D'EXPLOITATION				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			2 083 880	2 014 360
Dettes fiscales et sociales			1 619 417	1 501 869
DETTES DIVERSES				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes			413 840	106 909
COMPTES DE REGULARISATION				
Produits constatés d'avance				496
DETTES			**6 734 248**	**5 418 620**
Ecarts de conversion passif				
TOTAL GENERAL			**12 727 122**	**11 093 447**

Rubriques	France	Exportation	31/12/2024	31/12/2023
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens	9 395 148	11 731 929	21 127 077	21 020 407
Production vendue de services	127 170		127 170	140 118
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	**9 522 318**	**11 731 929**	**21 254 247**	**21 160 525**
Production stockée			301 564	-273 698
Production immobilisée			703 425	411 223
Subventions d'exploitation				
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			127 825	101 900
Autres produits			113 948	88 627
PRODUITS D'EXPLOITATION			**22 501 009**	**21 488 576**
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)			9 098 743	9 291 758
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			-242 356	70 228
Autres achats et charges externes			5 301 763	5 008 449
Impôts, taxes et versements assimilés			163 066	146 526
Salaires et traitements			4 918 585	4 719 229
Charges sociales			2 044 634	1 946 044
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			420 821	431 389
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			116 283	33 462
Dotations aux provisions			178 955	4 036
Autres charges			1 044	456
CHARGES D'EXPLOITATION			**22 001 538**	**21 651 578**
RESULTAT D'EXPLOITATION			**499 470**	**-163 002**
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				1 825
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change			4 704	2 707
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			**4 704**	**4 532**
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées			200 892	134 966
Différences négatives de change			3 935	5 842
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			**204 827**	**140 808**
RESULTAT FINANCIER			**-200 123**	**-136 276**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			**299 347**	**-299 278**

Rubriques	31/12/2024	31/12/2023
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	71 307	5 299
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	**71 307**	**5 299**
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	11 301	6 211
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	78 264	
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	23 266	49 741
CHARGES EXCEPTIONNELLES	**112 831**	**55 952**
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**-41 524**	**-50 653**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS	**22 577 020**	**21 498 407**
TOTAL DES CHARGES	**22 319 196**	**21 848 338**
BENEFICE OU PERTE	**257 824**	**-349 931**

Annexes

Règles et méthodes comptables 2024

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Règlement ANC 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables relatif au plan comptable général (PCG), modifié par les règlements ANC 2015-06 et 2016-07.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Informations relatives aux opérations inscrites au bilan et compte de résultat

Ne sont mentionnées dans l'annexe que les informations à caractère significatif.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production à l'exception des immobilisations acquises avant le 31 décembre 1976 qui ont fait l'objet d'une réévaluation.

Le fonds de commerce a été intégralement déprécié sur les exercices antérieurs.

Les coûts de développement sont capitalisés lorsque, notamment, la faisabilité technique et l'intention du management d'achever le développement et de le commercialiser ont été établies et qu'ils sont considérés comme recouvrables. La mise en service de ces coûts de développement intervient lors de la finalisation du projet en développement concomitamment à sa mise en commercialisation ou production ; l'amortissement est établi selon le mode linéaire sur 5 ans au plus.

Amortissements

Ils sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire ou dégressif.
Toutefois, l'entreprise a retenu la durée d'usage pour déterminer le plan d'amortissement des immobilisations non décomposables.

- Logiciels 3 ans,
- Constructions et installations techniques 1 à 20 ans,
- Outillages industriels 2 à 10 ans,
- Installations générales, agencements 4 à 10 ans,
- Matériels de bureau et informatique 3 à 10 ans,

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode "du coût moyen unitaire pondéré" (CMUP).
La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.
Les stocks d'en-cours et de produits finis sont valorisés au coût de production comprenant les consommations de matières selon la méthode du PMP et les charges directes et indirectes de production, les amortissements de biens concourant à la production.

La méthode de calcul utilisée pour la détermination de la provision pour dépréciation des stocks est fondée sur la vitesse de rotation des marchandises en stock et de la date de leur dernière entrée en stock, les taux de dépréciation sont évalués de la façon suivante :

1 - Les produits en extinction (Code 24 SAP) sont dépréciés à 100%.

2 - Dépréciation basée sur la base de la dernière consommation :
Si consommation depuis plus de 360 jours = 0 alors dépréciation 100%
Si consommation entre 6 et 12 mois = 0 alors dépréciation 60%

3 - Dépréciation basée sur les surstocks pour les références ayant été consommées sur l'exercice :
Surstock = quantité en stock - (quantités sorties de stock sur l'exercice x 15/12)
Dépréciation = montant du surstock x 60%

Exception : Pièces créées de moins de 2 ans non dépréciables

4 - Les encours et les produits finis (sauf SAV) ne sont pas concernés par la dépréciation puisque la société travaille par commande client, chaque encours ou produit fini est déjà destiné à un client

5 - Les pièces bloquées en Zone Qualité (Mag 280) sont dépréciés au cas par cas selon la nature des risques
Si Risque, une provision à 60% sera mise

Spécificités

Tcool en essais = pas de Dépréciation
Tcool en JMPF = pas de Dépréciation (Produits neufs)

Tcool en JMPD = Dépréciation 60% (Produits anciens, avec défauts ou déclassés)
Cuve Inj JMCU = Pas de Dépréciation
Cuve Inj en JMPD ou 280 = Dépréciation 60% (Produits anciens, avec défauts ou déclassés)

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire (valeur probable de recouvrement) est inférieure à la valeur comptable.
Le poste à l'actif du bilan est présenté net des créances clients cédées au factor (1.7 M€ préfinancé par le factor au 31/12/2024) ; le contrat d'affacturage est un contrat avec subrogation et avec délégation d'assurance-crédit souscrite par JAPY TECH. Les garanties retenues par le factor sont comptabilisées au poste Immobilisation financière (0.2M€ au 31/12/2024) et au poste Autres créances (0.4M€ au 31/10/2024).
Un surfinancement du Factor au 31/12/2024 a été comptabilisé en autres dettes pour 0.3 M€.

Engagements de départ à la retraite (Hors bilan)

Les engagements de la société en matière d'indemnités de départ à la retraite de ses salariés sont mentionnés en engagements financiers donnés.
Ils sont valorisés à 790 050 € sur la base d'un calcul interne effectué au 31/12/2024.
L'estimation des engagements de départ à la retraite s'effectue de façon prospective prorata temporis (droits individuels acquis au jour du départ à la retraite à l'âge de 65 ans pour les cadres et non-cadres, proratisés à la date du calcul et en fonction de l'année de naissance) sur la base d'une hypothèse de départ à l'initiative du salarié en tenant compte des éléments suivants :
- Paramètres propres à chacun des salariés de la société (âge à la clôture, ancienneté, statut, taux de mortalité et salaire brut annuel),
- Données spécifiques à la société (convention collective, hypothèse de progression de la masse salariale de 2.5% après 2025, et taux de charges sociales patronales de 48% pour les cadres et non-cadres),
- Taux d'actualisation retenu à 3.4%.

Transactions entre les parties liées

Les transactions réalisées avec des parties liées ont fait l'objet d'une analyse permettant de conclure à la réalisation d'opérations à des conditions normales de marché.

Provisions pour risques et charges

Cette rubrique reprend la provision de garantie Qualité ainsi que la provision Médailles du travail.

Concernant la garantie Qualité, nous proposons une approche en 2 lignes
- SAV : litige connus avec l'estimation de la direction et du service qualité (cas des litiges KAVIN, LINDLER, CLISSON et AGRICOLA CORUNESA sur 2024)
- SAV garantie : basé sur les statistiques connus à la clôture.

Concernant la Provision sur les Médailles du travail, l'évaluation a été réalisée sur la base de données démographiques, la prise en compte de l'âge légal de départ à la retraite à 65 ans ainsi que le montant des primes versées selon les années d'anciennetés dans la société, tels que

- Médaille Argent (20 ans) : 117 € +22€ par année d'ancienneté dans la société entre 10 et 20 ans
- Médaille Vermeil (30 ans) : 159 € +32€ par année d'ancienneté dans la société entre 20 et 30 ans
- Médaille Or (35 ans) : 212 € +42€ par année d'ancienneté dans la société entre 30 et 35 ans
- Médaille Grand Or : 339 € +52€ par année d'ancienneté dans la société entre 35 et 40 ans

Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaleur à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contrevaleur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion".
Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité ou partiellement.

Informations requises par l'article L820-3 du code de commerce

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes relatif à l'exercice clos figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 21 397 € hors taxe.

Effectifs	Personnel salarié	Personnel à disposition de l'entreprise
CADRES	20	
AGENTS DE MAITRISE	9	
EMPLOYES / TECHNICIENS	29	
OUVRIERS	73	
APPRENTIS SOUS CONTRAT	5	
INTERIM MOI		1
INTERIM MOD		5
TOTAL	**136**	**6**

Rubriques	A la fin de l'exercice	Au début de l'exercice	Variation des stocks	
			Augmentation	Diminution
Marchandises				
Marchandises revendues en l'état				
Approvisionnements				
Matières premières	3 637 348	3 394 993	242 356	
Autres approvisionnements				
TOTAL I	**3 637 348**	**3 394 993**	**242 356**	
Production				
Produits intermédiaires				
Produits finis				
Produits résiduels				
Autres				
TOTAL II				
Production en cours				
Produits	2 704 102	2 402 538	301 564	
Travaux				
Etudes				
Prestations de services				
Autres				
TOTAL III	**2 704 102**	**2 402 538**	**301 564**	
PRODUCTION STOCKEE (OU DESTOCKAGE DE PRODUCTION) II + III			**301 564**	

Situation à l'ouverture de l'exercice	Solde
Capitaux propres avant distributions sur résultats antérieurs	5 521 030
Distributions sur résultats antérieurs	
Capitaux propres après distributions sur résultats antérieurs	5 521 030

Variations en cours d'exercice	En moins	En plus
Variations du capital		
Variations des primes liées au capital		
Variations des réserves		
Variations des subventions d'investissement	3 973	
Variations des provisions réglementées		
Autres variations		
Résultat de l'exercice		257 823
SOLDE		**253 850**

Situation à la clôture de l'exercice	Solde
Capitaux propres avant répartition	5 774 880

Docusign Envelope ID: 58EC385A-27E6-4E7E-BD10-09546D23B84E

Parc Technologique
2, avenue de la Découverte
BP 16512
21065 Dijon Cedex

JAPY TECH

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Forvis Mazars
Société par actions simplifiée d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Siège social : 9, rue Madeleine Brès 25009 Besançon Cedex
Capital de 8 000 000 euros - RCS Besançon 622 820 223

Docusign Envelope ID: 58EC385A-27E6-4E7E-BD10-09546D23B84E

JAPY TECH
Société par actions simplifiée unipersonnelle
RCS : Dijon 380 002 360

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

A l'associé unique de la société JAPY TECH ,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société JAPY TECH relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Autres informations significatives » de l'annexe des comptes annuels concernant l'incidence éventuelle des engagements pris par la société dans l'acte de cession de l'ensemble immobilier en date du 8 novembre 2021.

Docusign Envelope ID: 58EC385A-27E6-4E7E-BD10-09546D23B84E

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne la valorisation des immobilisations incorporelles ainsi que des stocks.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Docusign Envelope ID: 58EC385A-27E6-4E7E-BD10-09546D23B84E

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars

Dijon, le 13 juin 2025

DocuSigned by:
Latif ERGIN
D392082B0DCE445...

Latif ERGIN
Associé